

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ILE DE RE dit CdD3

## Compte-rendu de réunion de commission 1 « activités primaires et développement durable dans les espaces naturels » du 16 octobre 2009.

Les membres de la commission se sont réunis, à 18h30, salle Carnot à La Couarde sur Mer sous la présidence de Michel PELLETIER.

Présents: Josiane BRUN, Bernard DELERY, Jean Paul HERAUDEAU (rédacteur du compte-rendu), Anne LEMAITRE, Bernard PAYEN, Michel PELLETIER, Daniel PINAUD.

Absents excusés: Michel FORTIER, Alain MARTIN.

Absents : Robert CUQ, Florent DANES, Eric MARISSAL, Pierre PAILLERET.

Ordre du jour:

- installation de la commission ;
- point sur les dossiers en cours ;
- priorités à développer ;
- organisation et méthode de travail ;
- calendrier des prochaines réunions.

Le président de la commission souhaite la bienvenue aux membres présents et procède à l'installation de la commission.

Jean-Paul HERAUDEAU est sollicité pour assurer le secrétariat de séance.

Michel PELLETIER fait le point sur la situation actuelle de l'agriculture.

Il rappelle aux membres qui ne le connaissent pas son passé professionnel et son engagement au sein des organismes tels, comité interprofessionnel du cognac, INAO, chambre d'agriculture, coopératives de l'île de Ré.....

Il explique l'évolution qui tend à la diminution du nombre d'exploitants et à l'augmentation de la surface des exploitations.

Il indique que la plupart des agriculteurs sont adhérents de coopératives (viticole, maraîchère, sauniers, approvisionnement.

On trouve principalement 3 sortes d'exploitations:

- pomme de terre
- vigne
- mixte vigne et pomme de terre.

D'autres systèmes d'exploitations existent avec la saliculture, les céréales (souvent en assolement) quelques élevages et des cultures maraîchères de plein champs ou sous tunnel. Souvent ces productions sont complémentaires des principales.

Le président souhaite qu'il soit procédé dans un premier temps à un bilan par rapport aux orientations du schéma directeur actuel.

Une discussion s'engage sur le projet de retenue d'eau pour l'irrigation sur les communes de Sainte Marie de Ré et de La Flotte.

Le président note toutefois que le 1er projet est très avancé mais qu'il y aurait quelques blocages administratifs, concernant des contraintes d'insertion paysagère provoquant des surcoûts financiers inacceptables. Il y a également des difficultés de structuration foncière due à quelques propriétaires récalcitrants. Il signale qu'il a rencontré Madame VERGNON Maire de Sainte Marie et Patrick RAYTON vice-Président de la CDC pour faire le point sur ce dossier.

Bernard PAYEN qui a également rencontré Madame VERGNON, nous fait part de certains éléments tels les coûts de cette opération.

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer sans toutefois dégager un consensus. Cependant le président fait savoir que les responsables professionnels se sont exprimés en faveur de l'aboutissement de ce projet à condition qu'il soit d'un coût financier acceptable.

Anne LEMAITRE fait part de son souhait que soit pris en compte dans nos réflexions, l'agriculture biologique. Elle demande que 20% de la surface agricole soit réservée à ce type d'agriculture sachant que ceci sera bientôt obligatoire. (source européenne).

Michel PELLETIER répond que l'agriculture biologique est une pratique culturelle parmi d'autres, qui doit faire ses preuves pour certaines productions, ainsi que du point de vue résultats économiques et même sur le plan santé. Il indique qu'effectivement au niveau européen une orientation affirmée a été prise à ce sujet, mais qu'aucune obligation n'existe, pour appliquer sur un territoire comme l'île de Ré, de telles dispositions. Il s'agit d'une démarche volontaire. En Charente-Maritime les producteurs « Bio » sont organisés, avec l'appui de la Chambre d'agriculture qui a créé un service spécialisé à cet effet.

Par contre dans l'île de Ré, les agriculteurs, avec le soutien d'UNIRÉ, ont engagé depuis de nombreuses années une démarche d'agriculture raisonnée et d'agriculture de qualité avec les AOC et les identifications géographiques dans le domaine viticole et des pommes de terre.

Jean-Paul HERAUDEAU attire l'attention sur le fait que seuls les élus sont décideurs et peuvent mener les projets. Il lui semble dans un premier temps qu'il serait bon d'entendre les professionnels sachant que déjà Michel PELLETIER fait autorité en la matière et deuxièmement que notre rôle est plus d'imaginer les orientations souhaitables pour le maintien de l'agriculture comme métier mais aussi comme élément indispensable dans le projet d'aménagement durable des espaces agricoles et naturels à prendre en compte dans le futur SCOT.

Michel PELLETIER confirme et informe qu'il a déjà rencontré les responsables professionnels rétais. Il propose d'inviter à une prochaine réunion de notre commission le président et le directeur d'UNIRÉ, le représentant local de la chambre d'agriculture, Frédéric JAFFRE, le technicien de la chambre Jean MAUGET, accompagné d'un conseiller de l'agriculture biologique. Il pense également qu'il faudra tenir compte de la saliculture ainsi que de l'ostréculture qui dans certains secteurs de l'île voit son avenir condamné du fait qu'elle ne peut plus évoluer pour adapter ses bâtiments en fonction des nouvelles normes techniques et sanitaires.

Il souhaite aussi travailler en étroite collaboration avec l' élu en charge de ce dossier à la communauté des communes, le Vice-président et Maire de La Couarde-sur-Mer Patrick RAYTON.

Il souhaite s'appuyer sur l'étude commandée récemment à la chambre d'agriculture par la CDC, ayant pour objet de réactualiser l'état des lieux et les données, à partir des bases établies par l'étude sur le devenir des espaces agricoles de l'île de Ré réalisée en décembre 1997 et réactualisée en 2005. Enfin il espère qu'un projet

professionnel sera établi et qu'une prospective soit faite.

Le président de la commission rappelle également qu'il faut faire la différence entre les 2 secteurs que sont les zones agricoles et les espaces naturels.

il souhaite créer un groupe de travail plus spécifique pour les espaces naturels et en confier la responsabilité à notre collègue Pierre PAILLERET.

Il ajoute qu'il a toujours été opposé aux zones de préemption dans les secteurs agricoles. Il prend pour exemple la commune de La Couarde ou la zone NC n'est pas en zone de préemption alors que c'est la commune la mieux cultivée et la plus dynamique de l'agriculture insulaire. Il évoque la situation catastrophique de certains espaces acquis, qui du fait de l'état de friche, conduisent au déséquilibre des écosystèmes et aux effets néfastes sur l'agriculture. Changement climatique, et prolifération des nuisibles comme le lapin sont donnés en exemple, ainsi que le développement non maîtrisé du boisement.

Jean-Paul HERAUDEAU adhère pleinement au constat fait par Michel PELLETIER ; il pense que les zones de préemption ont été prises comme une politique alors qu'elles ne sont qu'un outil ; cela a été dans certains cas indéniablement une bonne chose.

Il aurait fallu aller plus loin notamment en matière de gestion. Il rappelle qu'il avait proposé il y a 2 ans la mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains afin de définir la politique à mener en fonction des zones, à l'appui de cartes préalablement établies en concertation avec tous les acteurs présents sur ces espaces (professionnels, associations de protection, LPO, DIREN, chambre d'agriculture, chasseurs...) sous l'autorité bien sûr des élus communautaires ; malheureusement cela n'a pas abouti, il espère qu'à l'occasion de la réflexion sur le SCOT cette orientation pourrait faire l'objet d'une attention particulière.

Des précisions sont demandées et des questions sont posées par Josiane BRUN, Daniel PINAUD et Bernard DELERY auxquelles le président apporte des réponses.

Le président souhaite qu'on se pose la question: des acquisitions: pour quoi faire? L'essentiel n'est-il pas dans la vocation des zones, de l'occupation de ces espaces et principalement des activités qui y sont exercées

Il propose de travailler en priorité sur le SCOT, ce qui est accepté, afin de formuler un avis courant décembre sur le porter à connaissance des services de l'Etat dont certains écrits appellent, tout au moins de sa part, des observations et des contre propositions.

Au sujet de l'organisation et de la méthode de travail le président souhaite faire passer des projets ; aussi il entend entretenir de bonnes relations avec la Communauté des communes et les responsables professionnels car un projet qui fait l'objet d'identité de vue et de cohésion aussi bien par les élus que les professionnels, a la meilleure chance d'être pris en compte par les pouvoirs publics. A l'issue de la prochaine réunion nous déterminerons plus précisément le fonctionnement de la commission.

Prochaine réunion selon la disponibilité des invités cités .

la date retenue (ordre du jour à envoyer) est :

-le vendredi 13 novembre à 18h30.

La séance est levée à 20h30